



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 06 Août 2024

Le six août 2024 de l'an deux mil vingt-quatre à 19h30, le Conseil Municipal de Branne régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal Lucien Guillon, sous la présidence de Monsieur Serge Maugey, Maire.

Présents : Maugey Serge, Houdry Marie-José, Moreau Josiane, Colozzi Stéphane, Sarraute Philippe, Rouleau Baptiste, Zerbib-Doitteau Laetitia, Gaillard Armelle, Latif Louis, Katia Raymondière, Cersosimo Christophe, Éric Nicoine,

Pouvoirs :

Béatrice Viault donne pouvoir à Josiane Moreau
Marie-Christine Faure donne pouvoir à Baptiste Rouleau
Martin-Chadourne Muriel donne pouvoir à Éric Nicoine

Votants : 15

A été désignée secrétaire de séance : Madame Josiane Moreau

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30 et constate que le quorum est atteint.
Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 14 mai 2024
Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Demandes de scrutin particulier : non

Ordre du jour :

2024060801 - Délibération Retrait adhésion SIVU du Chenil du Libournais - Vote à main levée

Qualité des échanges :

A la demande de la Communauté des Communes Castillon Pujols, les mairies doivent délibérer pour le retrait d'adhésion au SIVU car il y a un mécontentement général sur les prestations proposées. Les délibérations de chaque commune seront transmises à la C. D. C. pour une action commune auprès de la Préfecture afin de sortir du SIVU, les critères de sortie du syndicat s'étant durcis. Une offre du groupe SACPA de Floirac, leader de la gestion de l'animal qui répond quotidiennement aux besoins de ses clients semble plus intéressante en termes de prestations pour un prix équivalent.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : : 0

La décision 2024060801 est adoptée à l'unanimité

2024060802 - Délibération actant un déficit de 2 €- Vote à main levée

Qualité des échanges :

Monsieur Le Maire propose que la commune prenne en charge un déficit de 2 euros.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

2024060803 - Délibération redevance occupation domaine public Enedis - Vote à main levée

Qualité des échanges :

La redevance pour l'occupation du domaine public par Enedis est de 239 euros pour l'année 2024.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

La décision 2024060803 est adoptée à l'unanimité

2024060804 - Délibération redevance occupation domaine public Orange - Vote à main levée

Qualité des échanges :

La redevance pour l'occupation du domaine public par Orange est 751.26 euros pour l'année 2024.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

La décision 2024060804 est adoptée à l'unanimité

2024060805 - Délibération Bon cadeau Mariage - Vote à main levée

Qualité des échanges :

Proposition d'un bon cadeau de 50 euros à valoir auprès des commerçants de Branne offert par la mairie lors d'une cérémonie de mariage (en remplacement du livre d'or). Conditions d'octroi tout administré Brannais (habitant à la commune de Branne) célébrant son mariage sur la commune. Les PACS ne rentrent pas dans le dispositif.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

La décision 2024060805 est adoptée à l'unanimité

2024060806 - Délibération Décision Modificative n°01 - Vote à main levée

Qualité des échanges :

Mouvement de crédit d'investissement, il a été effectué un virement de 350 euros au débit de l'opération de voirie contre un crédit sur « l'opération 59 - logiciels » destinée à y-police.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

La décision 2024060806 est adoptée à l'unanimité

24060807 - Délibération tarifs caution emprunt matériel de la salle Teyssandier et tarifs des cautions de location des salles communales

Qualité des échanges :

Il est proposé des cautions à l'ordre du trésor public pour l'occupation des salles communales.

Salle polyvalente Teyssandier : caution de 500 euros, tarifs pour matériels manquants ou abimés table 100 euros et chaise 40 euros. Se rajoute une caution de 500 euros pour le ménage (déjà voté le 5 décembre 2023).

Salle Guillon ouverte seulement aux associations caution de 1000 euros et se rajoutent 500 euros de ménage (déjà voté au 5 décembre 2023), tarifs pour matériels manquants ou abimés table 100 euros et chaise 40 euros. (Les tables et les chaises ne sortent pas de la salle).

Des échanges ont eu lieu concernant le montant de la caution de 1 000 euros pour la salle Guillon qui semblent élevé mais le montant doit être dissuasif car des dégâts ont été trop souvent constatés dans la salle Teyssandier et que la salle Guillon vient juste d'être réceptionnée avec du matériel neuf.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour : 11

Contre : 3

Abstentions : 1

La décision 2024060807 est adoptée à la majorité

2024060808 - Délibération admission en non-valeur

Qualité des échanges :

Monsieur le Maire rappelle que pour constater l'irrecouvrabilité des créances locales de moins de 100 euros, l'exécutif doit voter la créance en non-valeur.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

La décision 2024060808 est adoptée à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
033-213300718-20241113-06082024-AR
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024

2024060809 - Délibération Approbation Règlement Intérieur de l'école Noël Mouty

Qualité des échanges :

Monsieur Éric NICOINE remarque que la pénalité de retard sur la garderie a été supprimée par rapport à l'ancien règlement. La commission école a eu le souhait d'enlever la pénalité de retard par un souci de travailler plus sur de la pédagogie que sur un côté punitif.

Il a été proposé de mettre dans le règlement la mention « la mairie se laisse le droit d'imposer une pénalité selon le cas »

Après un vote de principe à main levée la pénalité de retard ne sera pas remise et la mention ci-dessus ne sera pas inscrite dans le règlement.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour : 10

Contre : 5

Abstentions : 0

La décision 2024060809 est adoptée à la majorité

2024060810 - Délibération Tarifs Cantine/Garderie

Qualité des échanges :

Changement de prestataire de restauration collective API, Elior et Scolarest ont répondu à l'appel d'offres, API a été sélectionné pour un an.

La proposition du tarif de la restauration scolaire est de 3.90 euros pour les enfants de Branne, les enfants des communes conventionnés avec Branne et les enfants des commerçants de Branne, les hors communes seront facturés 4.20 euros.

En parallèle la cantine à 1 euro est en train de se mettre en place, nous proposons une grille tarifaire sociale de :

Tranche 1	quotient de	0 à 1000	prix du repas	1 euro
Tranche 2	quotient de	1001 à 1500	prix du repas	3.50 euros
Tranche 3	quotient de	plus de 1500	prix du repas	3.90 euros

Ces tarifs s'appliqueront dès l'accord de l'organisme de l'état ASP pour les enfants de la commune, des communes conventionnées avec la commune et des enfants de commerçants. Pour les autres s'appliquera le tarif unique de 4.20 euros.

Marie-Josée Houdry rajoute que l'étude de ces tarifs a fait l'objet d'un travail sérieux et approfondi en accord avec le budget municipal et la politique sociale voulue par l'équipe de la majorité. Le prix de revient du repas est de 3.70 euros (tarif prestataire, pain, amortissement électroménager neuf inclus, ainsi que le temps d'agent supplémentaire pour une comptabilité différentielle).

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Pour : 13

Contre : 2

Abstentions : 0

La décision 2024060810 est adoptée à la majorité

21h18 *Mme Raymondière Katia quitte la séance*

Christophe Cersosimo : vice-président de la commission sécurité prend la parole

Nouveau contrat *passé avec Monsieur Vienne (bureau de conseil en voirie).*

Une étude a été faite sur des places de stationnement au niveau du collège et la mise à niveau des marquages des rues. Les travaux seront effectués avant la rentrée pour le stationnement au collège et en septembre le marquage des rues pour un montant de 15 000 € environ avec les honoraires du cabinet conseil. Des projets à l'étude : la sécurisation de l'école primaire, le stationnement du bourg.....

Baptiste Rouleau, vice-président Commission patrimoine prend la parole

Enlèvement des déchets verts situés au cimetière par l'entreprise Deymier, devis en attente. Etude d'une nouvelle réglementation de la gestion des déchets verts dans l'espace dédié aux abords du cimetière.

Mise aux normes de l'électricité à l'église, qui doit être effectuée d'ici la fin de l'année, sous peine de ne plus être assuré. Deux devis : un de 8 000 euros et un autre de 4 000 euros entreprise locale Valette située à Naujan et Postiac.

Laetitia Zerbib, vice-présidente de la commission école prend la parole

Travaux effectués : appel d'offres nouveau prestataire, mise en place de la tarification sociale, du nouveau règlement, peinture extérieure des bâtiments scolaires, marquage cours école, fait par les élus, pendant les vacances scolaires.

Volonté de se réapproprier le temps de 12h00/14h00. Pour cela, il faut retravailler le temps de travail des agents, éventuellement recruter un service civique, proposer des conventions avec des bénévoles, redynamiser les cours d'école.

Idées de partenariat école, mairie, et développement de projets culturels notamment avec le Fil conducteur pour une fête de la Dordogne prévu les 19, 20, 21 septembre et un projet chorale avec le chef de cœur de l'asso Tutti.

Armelle gaillard, vice-présidente de la commission communication prend la parole

Revoir les supports de communication pour toucher tous les administrés. Une piste mettre en place une newsletter papier pour toucher tout le monde. Distribution peut-être par la poste.

Volonté de refondre le modèle de l'agenda ? les administrés tiennent à cet agenda. Les commerçants auront-ils la volonté de remettre la main au pot pour financer l'agenda en achetant des espaces publicitaires ? L'année dernière sans la participation des commerçants cela a coûté 1500 euros. Quel contenu ?

Des bâches publicitaires ont été achetées, la customisation et l'installation sont à améliorer.

Marie-José Houdry vice-présidente de la commission économie, associations, tourisme, culture, commerces et vivre ensemble prend la parole

Commission en lien avec le CCAS en développant le vivre ensemble.

Economie : Soutien aux commerces en lien avec la CDC, un support bientôt disponible, faire le relais entre la C. D. C. et les commerces.

Vivre ensemble, développer des animations malgré un espace réduit (boulodrome), le problème de stationnement est un faux problème, un constat photographique sur plusieurs jours à des horaires différents, a démontré qu'il y a des places disponibles tout le long de la journée, bémol aux moments de la rentrée et sortie de l'école.

Développer les liens intergénérationnels (très bon contact avec la nouvelle Directrice de la maison de retraite).

Installation de France service le jeudi matin en alternance avec des permanences de l'assistance sociale de la MDSI.

Etude de mutualisation de l'utilisation d'un mini-bus (la maison de retraite dispose d'un mini-bus)

Mise à jour du registre des personnes fragiles, permettre à des bénévoles membres du CCAS d'amener des personnes sans mobilité vers des sorties culturelles.

Réunion publique le 27 septembre, forum des associations le 7 septembre, convention de réciprocité entre le collège et la mairie pour résoudre le problème de location élevée du gymnase pour les associations.

Autres interventions :

Monsieur le Maire prend la parole pour rappeler qu'un échange avec la gestionnaire du collège a eu lieu et que les négociations se sont bien passées. Un travail également avec le Maire de Rauzan pour une collaboration étroite sur l'utilisation du gymnase de Rauzan.

Une discussion également avec Monsieur Pardo qui avait promis le don d'un terrain à usage de stationnement le long de la départementale proche du collège et du côté de la nouvelle résidence. Le bailleur de cette dernière semble intéressé par le sujet. Les locations seraient réparties comme suit : 20 logements pour le département, 3 pour Action logement, 2 logements fonctionnaires, environ 10 logements pour les élèves de la nouvelle école de sécurité civile de Libourne et environ 10 logements pour la mairie de Branne. Les premières entrées sont prévues pour octobre 2024.

Se pose le problème du nombre d'enfants scolarisés à venir pour l'école primaire de Branne.

Josiane Moreau vice-présidente de la commission budget prend la parole pour dire que l'on a récupéré un budget très serré et que les investissements budgétisés en 2024 n'ont pas fait l'objet de demandes de subventions.

Marie-José dit que nous travaillons d'arrache-pied sur tous les postes budgétaires pour réduire les dépenses.

La séance est levée à 22 h. 06

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
M. Maugey Serge	Josiane Moreau

Certifié affiché le . . . 13. Novembre 2024

Serge Jean Robert MAUGEY, Maire, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature :




Accusé de réception en préfecture
033-213300718-20241113-06082024-AR
Date de télétransmission : 13/11/2024
Date de réception préfecture : 13/11/2024